

le vendredi 18 juin 2004

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. A. LeBlanc :

63, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail* ;

64, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 58, 37 et 13, après quoi elle se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Énergie, du Secrétariat des Affaires autochtones et du ministère de la Justice.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire : de suspendre la séance de 12 h 30 à 13 h et de la lever à 16 h 30.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil à titre de président du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

13, *Loi concernant les services à la santé mentale et les services de santé publique* ;

37, *Loi sur les dons de tissus humains* ;

58, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 13 h.

13 h

La séance reprend sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Williams prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil à titre de président du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ORDINAIRE 2004-2005		Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE		
Administration	518 000
Gestion de la politique de l'énergie	1 376 000
Moins : crédits législatifs	37 000
Votés	1 857 000

MINISTÈRE DE LA JUSTICE	
Administration et planification	3 868 000
Procureur général	12 545 000
Services aux tribunaux	19 260 000
Services à la justice	2 693 000
Aide juridique	3 649 000
Moins : crédits législatifs	37 000
Votés	41 978 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Secrétariat des Affaires autochtones	746 000
FONDS DE ROULEMENT	
SOLDES MAXIMAUX	
AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Services gouvernementaux généraux - Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick	500 000
Justice - Médiateurs des loyers	150 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Justice	30 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 16 h 30.